

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2022

RECU EN PREFECTURE LE

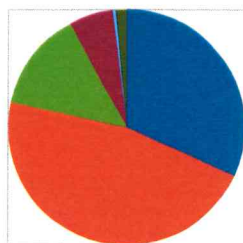
- 6 AVR. 2023  
P.J. - DELIB. 2023-13

SECTION DE FONCTIONNEMENT

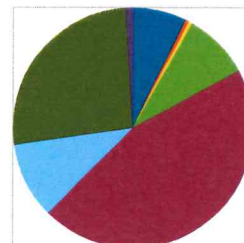
DEPENSES	2022		2021		2020	2019	EVOLUTION 2022/2021
	€	%	€	%	€	€	
011 charges à caractère général	829 011 €	31,69	817 962 €	31,35	680 316 €	857 916 €	1,35%
012 charges de personnel	1 220 855 €	46,67	1 176 438 €	45,08	1 179 237 €	1 207 673 €	3,78%
014 atténuation de produits	1 943 €	0,07	12 489 €	0,48	749 €	2 199 €	-84,44%
042 opérations d'ordre entre section	355 715 €	13,60	416 864 €	15,98	292 998 €	386 305 €	-14,67%
65 autres charges gestion courante	158 188 €	6,05	143 087 €	5,48	145 318 €	155 721 €	10,55%
66 charges financières	11 084 €	0,42	11 488 €	0,44	14 147 €	15 178 €	-3,52%
67 charges exceptionnelles	39 186 €	1,50	31 086 €	1,19	667 €	2 561 €	26,06%
68 dotations aux provisions	0 €	0	0 €	0,00	11 719 €	6 684 €	#DIV/0!
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 615 983 €</b>	<b>100</b>	<b>2 609 414 €</b>	<b>100,00</b>	<b>2 325 151 €</b>	<b>2 634 237 €</b>	<b>12,23%</b>

RECETTES	2022		2021		2020	2019	EVOLUTION 2022/2021
	€	%	€	%	€	€	
002 excédent antérieur reporté	296 716 €	7,12	223 879 €	7,18	51 980 €	339 953 €	32,53%
013 atténuation de charges	22 972 €	0,55	18 879 €	0,61	27 749 €	27 321 €	21,68%
042 opération d'ordre entre section	17 981 €	0,43	35 718 €	1,15	64 721 €	51 827 €	-49,66%
70 produits des services	373 402 €	8,97	351 232 €	11,26	265 032 €	412 941 €	6,31%
73 impôts et taxes	1 887 131 €	45,31	1 615 976 €	51,82	1 468 295 €	1 446 566 €	16,78%
74 dotations et participations	428 134 €	10,28	418 982 €	13,44	465 349 €	438 070 €	2,18%
75 autres produits de gestion courante	1 096 026 €	26,32	315 501 €	10,12	284 523 €	238 663 €	247,39%
76 produits financiers	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	0,00%
77 produits exceptionnels	42 109 €	1,01	117 202 €	3,76	61 920 €	128 680 €	-64,07%
78 reprise sur amortissement et provisions	134 €	0,00	21 158 €	0,68	11 513 €	5 373 €	-99,36%
<b>TOTAL HORS EXCEDENT REPORTE</b>	<b>3 867 891 €</b>	<b>92,88</b>	<b>2 894 650 €</b>	<b>92,88</b>	<b>2 649 103 €</b>		<b>33,62%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 164 607 €</b>	<b>100,00</b>	<b>3 118 529 €</b>	<b>100,00</b>	<b>2 701 082 €</b>	<b>3 089 392 €</b>	<b>33,54%</b>

Résultat de fonctionnement = 4 164 607 – 2 615 983 = 1 548 624 €  
(somme affectée à l'investissement 2023 dont le financement des restes à réaliser 2022 ( 970 622 €) et aux projets communaux)



- 011 charges à caractère général
- 012 charges de personnel
- 014 atténuation de produits
- 042 opérations d'ordre entre section
- 65 autres charges gestion courante
- 66 charges financières
- 67 charges exceptionnelles
- 68 dotations aux provisions



- 002 excédent antérieur reporté
- 013 atténuation de charges
- 042 opération d'ordre entre section
- 70 produits des services
- 73 impôts et taxes
- 74 dotations et participations
- 75 autres produits de gestion courante
- 76 produits financiers
- 77 produits exceptionnels
- 78 reprise sur amortissement et provisions

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 011 - charges à caractère général : fluides (eau, électricité...), carburants, alimentation (restaurants scolaires, CLSH), fournitures et sorties scolaires, assurances, fournitures de bâtiment, réseaux, locations d'engins, taxes foncières...
- 012 - Charges de personnel : la masse salariale pourrait paraître élevée en comparaison de celle constatée dans les communes de même strate démographique. Explication : les autres dépenses de fonctionnement sont modérées par rapport à celles des autres communes (ex : intérêt de la dette, achats). La commune propose malgré tout de nombreux services aux habitants (ex : centres de loisirs, ludothèque...), des équipements aux associations.
- 014 - Atténuation de produits : pénalités relatives à la loi SRU, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- 042 - Opérations d'ordre : opérations qui n'impactent pas le budget. Elles servent à amortir les biens, à faire apparaître la valeur comptable lors de la cession de biens qui étaient intégrés dans l'inventaire des immobilisations.
- 65 - Autres charges de gestion courante : contribution aux syndicats intercommunaux, subventions aux associations, indemnités des élus...
- 66 - Charges financières : intérêts de l'emprunt (maison médicale), ICNE.
- 67 - Charges exceptionnelles : aides financières aux personnes en difficulté, perte créances irrécouvrables, annulation titre des années précédentes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 013 - Atténuation de charges : indemnisation par l'assureur des absences du personnel communal.
- 042 - Opérations d'ordre : opérations qui n'impactent pas le budget. Elles servent à constater les travaux en régie (travaux effectués par les employés communaux avec des matériaux payés en dépenses de fonctionnement, dont le montant est ensuite affecté en investissement afin que la commune puisse récupérer une partie de la TVA payée lors de l'achat de ces matériaux), à sortir les biens communaux de l'actif (ex : vente d'un bien immobilier ou reprise d'un véhicule).
- 70 - Produits des services : participations des familles aux services périscolaires, repas à domicile, régie des spectacles, concessions dans les cimetières, redevance d'occupation du domaine public, neutralisation de transferts de charges par agglo ...
- 73 - Impôts et taxes : contributions directes, attribution de compensation versée par Valence Agglo, taxe sur les pylônes ...
- 74 - Dotations et participations : dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, dotation solidarité rurale), compensation de l'Etat sur les taxes, participations de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance.
- 75 - Autres produits de gestion courante : revenu des immeubles et locations de salles et reversement du budget annexe
- 76 - Produits financiers : intérêts des placements, parts sociales.
- 77 - Produits exceptionnels : dons, annulations de mandat, produit de cessions, indemnisation par l'assureur des dégâts sur les bâtiments communaux, dégrèvement de taxe foncière.

- 1-- augmentation assurance et taxe foncière car nouveaux batiments (24 k€), augmentation électricité et gaz (37 k€), baisse gros travaux de voirie (-39k€), baisse alimentation car repas des aînés 2020 et 2021 sur 2021 et pas de facture sur 2022 mais sur 2023 (-16 k€)
- 2-- revalorisation des primes et du point d'indice + prime inflation
- 3 -- pas prélèvement SRU (solisarité et renouvellement urbain) (-10 k€)
- 4-- vente immeuble le Vercors en 2021 et pour 2022 sortie du véhicule suite à vol
- 5-- augmentation de la contribution incendie (10 k€)
- 6-- regul musée de madagascar en 2021 (16 k€) et régul vol véhicule en 2022

- 1-- remboursement prime inflation (3,6 k€)
- 2-- Pas des travaux en régie sur 2022 (-26 k€) et régul sur amortissement véhicule volé
- 3-- Augmentation de la fréquentation cantine et du prix du repas (+ 20 K €)
- 4-- Hausse des recettes de fiscalité (+260 k€)
- 5-- Augmentation de l'exonération taxe foncière (3k€) et des subventions de la CAF (5 k€)
- 6-- Hausse du nombre de locaux loués sur 12 mois et augmentation des loyers (+27 k€) + 750 000 € reversement du budget annexe
- 7-- En 2021, cession de 2 logements avenue du Vercors à la SDH (105 k€) et en 2022 indemnisation camion volé (35 k€)
- 8-- reprise sur provisions des restes à recouvrer